

## Coupure d'eau le lundi 18 juillet pour le secteur de la rue Langlois et avis d'ébullition préventif

**Magog, le 15 juillet 2022** – La Ville de Magog désire aviser les résidents du secteur de la rue Langlois qu'une autre journée de coupure d'eau est planifiée le lundi 18 juillet. Cette interruption est prévue de 8 h 30 jusqu'à environ 18 h 30. En cas de pluie, les travaux seront reportés au lendemain. Ainsi, l'avis d'ébullition préventif de l'eau potable en vigueur depuis le 12 juillet pour ce secteur est prolongé minimalement jusqu'au jeudi 21 juillet en fin de journée. Des accroche-portes seront distribués aux personnes concernées.

Un plan indiquant le secteur visé est disponible en [cliquant ici](#). Environ 330 résidences des rues suivantes sont concernées par le présent avis :

- Bérubé
- De la Colline
- Des Vétérans
- Dr-Marston-Adams
- Du Contour
- Édamy
- Gosselin
- Lakeview
- Langlois
- MacDale
- Memphra
- Monseigneur-Laval
- Orford
- Tarrant

Avant de consommer à nouveau l'eau du robinet, les citoyens concernés doivent attendre que l'avis préventif soit levé. Cette information sera disponible sur le site Internet de la Ville de Magog, sur l'application bciti (section « Avis ») ou auprès du Service GO (819 843-3333).

Cette interruption de service est nécessaire en raison des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau potable. Plus de détails sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Magog au [ville.magog.qc.ca/langlois](http://ville.magog.qc.ca/langlois).

### Réserves d'eau et avis d'ébullition préventif

La Ville de Magog recommande aux citoyens de prévoir des réserves d'eau pour la période des travaux. Des contenants peuvent être remplis à l'avance pour planifier la préparation des repas ou pour utiliser les toilettes. Vers 18 h 30 le lundi 18 juillet, le service d'eau potable sera de retour. À noter que l'heure de retour du service peut varier selon l'évolution des travaux. Un avis d'ébullition préventif sera en vigueur minimalement jusqu'au jeudi 21 juillet en fin de journée.



### Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. Jusqu'à la diffusion d'un avis contraire, il est recommandé de faire bouillir à gros bouillons pendant une minute l'eau du robinet ou d'utiliser de l'eau embouteillée pour les usages suivants :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette.

Il est recommandé que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau pendant le bain.

- 30 -

#### **Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

